

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 17 Octobre 2019.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence et MM. RANNOU Yannick et RICHARDEAU James.

EXCUSÉS : M. CAILLON Philippe (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme AUBRY Sylvie*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mesdames Brigitte DENIEL et Séverine ORDRONNEAU.

OBJET : *Prime à la capture des ragondins et rats musqués.*

N° 2019 / 10 / 22

CONSIDÉRANT les dégâts causés par le ragondin et le rat musqué sur la Commune, et les risques liés à la santé animale et humaine,

COMPTE TENU de la proposition de POLLENIZ,

VU l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2011 relatif à la lutte collective obligatoire contre le ragondin et le rat musqué dans le département de la Loire-Atlantique au titre de la protection des végétaux,

VU l'arrêté préfectoral annuel fixant la liste des animaux classés nuisibles et déterminant les modalités de destruction sur proposition du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux du 15 Octobre 2019,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DÉCIDE de participer à la lutte contre les ragondins et les rats musqués par piégeage et d'instaurer une prime complémentaire à la capture sur confirmation de piégeage, de 1€ par animal versé à POLLENIZ.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 Octobre 2019,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20191024-CM-2019-10-22-
DE
Date de télétransmission : 30/10/2019
Date de réception préfecture : 30/10/2019